

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2010**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi, 5 mai 2010, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 22 h 30.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion  
Hélène Pelchat  
Éric Blanchette

Daniel Blais  
Guylaine Blais  
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**CONVOCATION ET OBJET**

Conformément à l'article 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les sujets suivants sont traités :

1. Avis de motion ;
  - 1.1. Règlement no 210-2010 décrétant l'augmentation du fonds de roulement ;
2. Aménagement de parcs ;
  - 2.1. Centre municipal ;
    - 2.1.1. Terrain de balle ;
    - 2.1.2. Équipement sportif ;
  - 2.2. Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2 ;
    - 2.2.1. Équipement récréatif ;
3. Construction d'une salle multifonctionnelle (gymnase) et d'une bibliothèque municipale/scolaire ;
  - 3.1. Mandats de professionnels ;
4. Période de questions ;
5. Clôture et levée de la séance.

**1. AVIS DE MOTION**

**1.1. Règlement no 210-2010 décrétant l'augmentation du fonds de roulement**

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 210-2010 décrétant l'augmentation du fonds de roulement.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil ultérieurement.

Daniel Blais,  
Conseiller

**2. AMÉNAGEMENT DE PARCS**

**2.1. Centre municipal**

**2010-05-158      2.1.1. Terrain de balle-molle**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet l'amélioration du

terrain de balle-molle ;

ATTENDU QUE lesdits travaux consistent à :

- enlever une bande de tourbe le long de la ligne du 1<sup>er</sup> et du 3<sup>e</sup> buts, dans le champ extérieur et dans l'avant-champ (épaisseur de 4 pouces) ;
- livrer et étendre de la terre battue sur une épaisseur de 4 à 6 pouces aux endroits précités (22 voyages à 555,00 \$ plus les taxes) ;
- récupérer la tourbe et en effectuer la pose dans le parc récréatif au Domaine-du-Vieux-Moulin – phase 2 ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux d'aménagement sur une partie du terrain de balle-molle situé au Centre municipal, pour un montant estimé à vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$), incluant les taxes et la machinerie et ce, effectués par des entrepreneurs spécialisés et/ou locaux.

QUE pour pourvoir à la présente dépense, le surplus accumulé non affecté s'applique.

Adoptée

**2010-05-159      2.1.2. Équipement sportif**

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a accepté de verser une subvention pour le projet d'aménagement d'équipement sportif à Saint-Isidore et ce, dans le cadre du Pacte rural ;

ATTENDU QUE le projet doit être terminé en août 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour l'aménagement d'équipement sportif, tel jeux d'eau, volley-ball de plage et « skate park » situés au Centre municipal.

Adoptée

**2.2. Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2**

**2010-05-160      2.2.1. Équipement récréatif**

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a accepté de verser une subvention pour le projet d'aménagement d'un parc récréatif à Saint-Isidore et ce, dans le cadre du Pacte rural ;

ATTENDU QUE le projet doit être terminé en septembre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'installation de rampes au pont d'accès et d'une balançoire ainsi que l'aménagement au terrain dans le parc récréatif situé dans la phase 2 du Domaine-du-Vieux-Moulin, pour un montant estimé à douze mille dollars (12 000,00 \$), incluant les taxes, l'excavation et la membrane pour la balançoire et ce, effectués par des entrepreneurs spécialisés et/ou locaux.

QUE pour pourvoir à la présente dépense, le surplus accumulé non affecté s'applique.

Adoptée

**3. CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE (GYMNASE) ET D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE/SCOLAIRE**

**3.1. Mandat de professionnels**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

2010-05-161

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne les services de professionnels à désigner, soit architecte, ingénieurs, arpenteur-géomètre et géotechnicien afin d'obtenir une proposition pour préparer respectivement les plans et devis, l'appel d'offres, le plan cadastral et l'analyse de sol, relativement à la construction d'une salle multifonctionnelle (gymnase) et d'une bibliothèque municipale/scolaire.

QUE pour pourvoir à la présente dépense, le surplus accumulé non affecté s'applique.

Adoptée

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**5. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

2010-05-162

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 00 H 30.

Adopté ce \_\_\_\_\_ 2010.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*